

# Céline Romain :

## « L'ESS doit prendre sa place dans le paysage économique »

le 21 juillet 2017 - Quentin CLAUZON - [Actualité](#) - [Interview](#)



© MSM - Céline Romain, gérante de RurBan Coop.

Céline Romain est la gérante de RurBan Coop. Entrée tôt dans le monde du travail, elle s'est très vite engagée dans le milieu associatif et le développement durable, avant de s'intéresser à l'accompagnement de la création d'entreprise. C'est une fois formée au centre régional de l'Économie sociale et solidaire (ESS) qu'elle a décidé de mettre en place une coopérative d'activité et d'emploi. Elle plaide pour une plus grande reconnaissance de ce secteur, qui se donne pour objectif de distribuer la création de richesse sur le territoire où il s'implante, tout en valorisant l'humain.

### En quoi consiste votre activité ?

RurBan Coop est une coopérative d'activité et d'emploi (CAE). Ces structures aident les entrepreneurs ou les porteurs de projets en entreprise individuelle à créer leur propre emploi. Ils évoluent ainsi dans un environnement sécurisé, en bénéficiant d'un accompagnement complet (création, mise en place, études de marché, grille tarifaire, aspects contractuels, juridiques et fiscaux). L'entrepreneur développe son activité avec le numéro Siret de RurBan Coop, mais avec sa propre marque et son

propre logo. La coopérative encaisse le chiffre d'affaires, qui est transformé en salaire après prélèvement d'une marge par la coopérative. Aux yeux de l'État, nos entrepreneurs sont salariés en CDI (plus précisément en contrat entrepreneur salarié associé ou Cesa). Ce qui leur permet de bénéficier de tous les avantages du salariat. Le but étant de donner la possibilité à des entrepreneurs individuels de porter un projet sans souffrir de leur isolement.

## **Quelle est la différence avec d'autres structures, telles que les pépinières ?**

Souvent les pépinières ne proposent pas le statut de salarié. Dans une couveuse, la personne devra partir au bout de neuf mois et changer de statut. Chez RurBan Coop, l'entrepreneur peut rester jusqu'à l'âge de la retraite. Mais au bout de trois ans, il devra devenir sociétaire pour pouvoir rester dans la coopérative. Nous apportons le tout en quelque sorte. Nous sommes à la fois pépinière, couveuse et société de portage salarial.

Tous les entrepreneurs qui entrent dans la coopérative doivent se connaître. Nous ne devons pas seulement être un bureau d'enregistrement administratif. Il faut que chacun puisse développer de manière croisée son activité. Un développeur, un graphiste et un communicant pourront, par exemple, proposer des offres communes. Nos associés ont des compétences et peuvent former les autres entrepreneurs de la coopérative efficacement. Et ce, sans surcoût, ce service étant compris dans notre offre.

« Nous sommes à la fois pépinière, couveuse et société de portage salarial. »

## **Qu'implique le statut de sociétaire ?**

Il faut se montrer responsable de cette entreprise partagée, apporter des compétences à l'ensemble des entrepreneurs présents. Nos sociétaires doivent par exemple organiser une réunion mensuelle. Nous avons aussi des commissions, concernant notamment la stratégie, où nous réfléchissons aux axes de développement de la coopérative.

## **Quels sont les avantages du statut d'entrepreneur salarié ?**

Ce statut, réservé aux coopératives, est défini par la loi ESS du 31 juillet 2014. Pour pouvoir utiliser ce contrat, il faut respecter les principes d'une coopérative d'activité et d'emploi, tels que définis par la loi. L'entrepreneur salarié bénéficie de la même couverture sociale qu'un salarié classique. La structure doit avoir la forme d'une Scop et faire de l'accompagnement à la création d'entreprise son objet social.

## **Comment se structure votre équipe ?**

Nous sommes 63 entrepreneurs sur la Seine-et-Marne et l'Essonne. Nous avons restreint notre champ d'action au triangle Melun-Sénart-Evry, mais les nombreuses demandes ont très vite élargi ce périmètre. Aujourd'hui, nous avons un grand centre névralgique

sur Melun et la Seine-et-Marne Sud (Fontainebleau, Montereau...), ainsi que quelques entreprises à Serris ou Marne-la-Vallée.

## **Quelles activités couvrez-vous ?**

Nous sommes généralistes. Nous pouvons donc accueillir une grande diversité d'activités, à l'exception des professions qui relèvent d'un ordre et les métiers du bâtiment, qui nécessitent la garantie décennale. Aujourd'hui, nous avons plusieurs pôles importants : la communication avec des graphistes, designers, webmasters, rédacteurs ; la beauté/bien-être/qualité de vie au travail avec des personnes travaillant en médecine douce ; ainsi qu'un pôle d'artisans et de formateurs, puisque nous sommes également organisme de formation (RH, langues, comptabilité...).

## **Quels écueils rencontrent vos porteurs de projet ?**

Nous avons eu toute une vague de créateurs d'entreprise qui ne trouvaient pas d'emploi lors de la crise financière et se sont tournés vers nous. Ces personnes-là ont eu des difficultés à se vendre, à prospecter mais aussi à avoir confiance en leurs capacités. Nos coopérateurs n'ont pas de difficulté s'agissant de la gestion administrative ou financière, puisque nous gérons ces aspects. Aussi, nous avons mis en place de nouvelles actions. À partir de l'année prochaine un poste de développement commercial sera dédié aux entrepreneurs.

## **Quel est votre mot d'ordre ?**

Au sein de la coopérative, nous faisons en sorte que tout se passe de manière fluide, toujours en étant dans cette ambiance de partage et d'ouverture de notre cercle de coopérateurs. Nous ne fixons pas de chiffre d'affaires minimum, notre objectif est d'accompagner l'entrepreneur à générer le chiffre d'affaires qu'il souhaite atteindre. Il n'y a pas de limitation et la retenue de marge brute est dégressive (10 % jusqu'à 35 000 euros, 8 % au-delà et 6 % à partir de 45 000 euros).

« Une entreprise de l'ESS cherche à créer de la richesse sur son territoire »

## **Travaillez-vous en partenariat avec les collectivités locales ?**

Nous avons reçu beaucoup de soutien lors de notre création des deux départements où nous officions. Aujourd'hui, nous sommes toujours soutenus par la Région Île-de-France. Nous avons aussi des partenariats avec certaines communautés d'agglomérations sur des prêts de locaux, comme avec le Pays de Nemours qui nous fournit un bureau pour accompagner les personnes du Sud Seine-et-Marne. Chaque entrepreneur peut travailler de chez lui, ou à partir de centres de télétravail avec lesquels nous collaborons partout sur le territoire. Nous avons également un bureau partagé au siège de RurBan Coop à Chartrettes.

## **D'où vient votre engagement à la CPME et au Medef ?**

Nous avons commencé par la CPME, afin de montrer que nous sommes une entreprise à part entière et pas une association qui fait de l'accompagnement. Nous avons notamment négocié des entrées auprès de la CPME, pour que nos adhérents puissent participer et se sentir entrepreneurs à part entière. En effet, nous créons de la richesse, notre Scop ayant généré un chiffre d'affaires de 600 000 euros en 2016. Nous devons prendre notre place dans le paysage économique. Nos entrepreneurs peuvent également mettre leurs compétences au service des adhérents de ces réseaux. S'agissant du Medef, c'est son président, Jean-Marc Sereni, qui a souhaité que le monde solidaire et coopératif y soit représenté. Je crois en mon modèle, mais j'estime que l'économie classique et l'ESS ont beaucoup à apprendre l'une de l'autre. L'entrée au

Medef nous permet de montrer qu'une société coopérative est une société avant tout, qu'elle doit aussi générer des bénéfices. Nous avons également beaucoup à apprendre des grandes entreprises, qui ont des démarches commerciales proactives. Nous avons notamment participé à des échanges sur la responsabilité sociétale des entreprises avec la société Sotubéma de Coubert, dont nous pourrions largement nous inspirer.

## **Comment appréhendez-vous l'ESS ?**

Dans l'imaginaire collectif, l'ESS a pâti d'une image trop souvent liée à celle des associations. De même que pour le monde coopératif, qui faisait surtout penser à la reprise d'entreprise. Mais on oublie souvent que le groupe Up (Chèque Déjeuner) est la plus grosse coopérative de France, avec ses 4 000 salariés. Il existe de très belles réussites en coopérative, souvent peu connues.

Je vois donc évoluer l'ESS dans le bon sens. Une entreprise de l'ESS cherche à créer de la richesse sur son territoire, tout en veillant à ce que ses salariés se sentent bien au travail. Cet aspect est de plus en plus reconnu, grâce à la loi ESS, qui a été très facilitante. Enfin, l'ESS peut apporter des réponses à certaines entreprises qui se questionnent sur leur impact territorial ou la qualité de vie de leurs salariés.

## **Comment souhaitez-vous évoluer ?**

Nous avons un objectif de 22 nouvelles entrées par an, afin d'accompagner au mieux nos entrepreneurs. Nous souhaiterions atteindre 100 coopérateurs et créer des établissements dédiés à certains métiers. Mais aussi nous développer sur le Nord Seine-et-Marne où nous sommes peu présents.